

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roxane Lacoste Gauthier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/be811f800debb2717e3e2148>

Date d'obtention : 2021-01-29 15:17:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- une intervention structurée et rapide.
- que l'on doit évaluer si cela est un acte malveillant ou impulsif (cela dirige par la suite la rapidité de notre intervention avec les policiers)
- en aucun temps regarder les images, vidéos etc.
- seul les intervenants formés peuvent utiliser la trousse.
- Impliquer les policiers à chacune des intervention avec la trousse
- tout remettre les questionnaires au service de police
- les types d'infractions : production, distribution, possession et avoir accès à des images pornographie juvénile
- rencontre de sensibilisation par la suite au poste de police avec les élèves pris dans la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- je serai d'avantage structurée, le canevas est très aidant.
 - Avoir l'aspect légal pour expliquer aux élèves et savoir que nous devons confisquer les appareils électroniques rapidement va éviter la propagation. (méthode de confiscation : mode avion, ferme le cell, dans le sac identifié...)
 - ne pas trop questionner autre que les questions qui se trouvent dans la trousse.
 - connaître les interventions avec le service de police par la suite dans le cas d'un acte impulsif : rencontre au poste avec les parents, document référence légal lu, signature d'un formulaire de destruction de toutes images inadéquates, si récidive cela sera traité comme une enquête criminelle)
- Très dissuasif pour les élèves.

Le fait de savoir concrètement quoi faire est très aidant étant donné la rapidité avec l'ère numérique à laquelle les photos se propagent.

- bien protéger et rassurer la victime (on le faisait déjà mais cela met encore plus d'importance là dessus.)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- rassurer les élèves quant à la rapidité d'intervention de la trousse Sexto
- m'en tenir aux questionnaires, pas trop questionner.
- agir rapidement dans l'identification des personnes impliquées, dans la confiscation, et avec les questionnaires disponibles
- parlé de l'aspect légal d'une telle situation (avec les personnes impliquées)
- donner les sites pour les aider en cas de besoin, sensibilisation pour eux et leurs amis.